

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

FONDS DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME

MINUTES DES JUGEMENTS
ASSEMBLÉES
ORDONNANCES DE RÉFÉRÉS
BILANS ET STATISTIQUES ANNUELS
(1964-1999)

Répertoire numérique détaillé

187 W

établi par
Stéphane DIÉPOLD, Assistant de conservation du patrimoine,

sous le contrôle scientifique de
Élise BOURGEOIS, Conservatrice du patrimoine, directrice adjointe

sous la direction de
Anne LEJEUNE, Conservatrice en chef du patrimoine, directrice

Amiens, 2019

SOMMAIRE

Introduction

Présentation du versement
3

page

Communicabilité

page 4

Sources complémentaires

page 5

Répertoire numérique détaillé

page 6

INTRODUCTION

Présentation du versement

Le versement 187 W a été effectué par le Tribunal de Commerce d'Amiens en date du 1^{er} avril 2019.

Ce versement comprend 32 articles et représente 1,12 mètres linéaires.

Ce fonds provient de l'ancien Tribunal de Commerce de Saint-Valery-sur-Somme fermé le 1^{er} janvier 2000. Il a alors été transféré en décembre 1999 au Tribunal de Commerce d'Abbeville, lui-même fermé le 1^{er} janvier 2009. Le fonds a alors été transféré au Tribunal de Commerce d'Amiens en décembre 2008.

Historique du tribunal de commerce

La première juridiction consulaire a été créée à Lyon en 1419. Des juridictions similaires sont ensuite créées à Toulouse en 1549 et à Rouen en 1556. Un édit de 1563, inspiré par le chancelier Michel de l'Hospital, crée une juridiction consulaire à Paris et prévoit qu'il pourra en être créé chaque fois qu'une ville souhaitera en avoir un.

Chaque juridiction consulaire se composait d'un juge et de quatre consuls élus (d'où le nom de juridiction consulaire). Elle connaissait des litiges entre marchands puis également, à partir de 1715, des faillites et des « banqueroutes simples » (non frauduleuses).

La Révolution française conserve le principe de ces juridictions, qui prennent alors, par la loi des 16 et 24 août 1790 le nom de Tribunaux de commerce, qu'elles ont gardé.

Organisation du tribunal de commerce

Le tribunal de commerce est composé de juges non professionnels, appelés "juges consulaires". Ce sont des bénévoles, choisis parmi des commerçants ou des dirigeants d'entreprises, ils sont élus par les délégués consulaires et par leurs pairs (L. 723-1 du *Code de Commerce*).

La formation de jugement doit comporter au moins trois juges, sauf dispositions contraires.

Le ministère public représente les intérêts de la société devant le tribunal de commerce. Il s'exprime obligatoirement dans les dossiers d'entreprises en difficulté (redressement ou liquidation judiciaire).

Le greffe du tribunal de commerce est tenu par un officier public et ministériel (L.741-1 du *Code de Commerce*).

Compétences du tribunal de commerce

Le tribunal de commerce tranche, de manière générale, les litiges entre commerçants ou entre commerçants et sociétés commerciales, et ceux qui portent sur les actes de commerce.

Il juge notamment :

- les litiges entre les entreprises, y compris les établissements de crédit ou les sociétés de financement (L. 721-3 du *Code de Commerce*), en droit communautaire et en droit national en matière de commerce et de concurrence ;
- les litiges relatifs aux actes de commerce entre toutes les personnes ;
- les litiges relatifs à une lettre de change ;
- les litiges opposant des particuliers à des commerçants ou à des sociétés commerciales dans l'exercice de leur commerce lorsque les particuliers optent pour la saisine du tribunal de commerce;
- les contestations entre les associés d'une société commerciale ;
- les difficultés des entreprises : sauvegarde, redressement et liquidation.

Le tribunal de commerce statue en premier et dernier ressort (sans possibilité d'appel), ou en premier ressort à charge d'appel, selon l'importance du litige.

Le greffe du tribunal de commerce assure des fonctions diverses : il conserve les actes et délivre les copies des décisions du tribunal permettant leur exécution, tient le Registre du commerce et des sociétés, assure la cote et le paraphe des livres des commerçants et sociétés commerciales.

Le Tribunal de commerce d'Amiens est situé depuis 2009 au 18 rue Lamartine avec le Conseil des Prud'hommes.

Site du greffe du Tribunal de commerce d'Amiens : www.greffe-tc-amiens.fr *

Communicabilité

Les documents de ce fonds sont librement communicables mis à part les minutes de jugement et les dossiers de procédure. En effet selon le code du patrimoine, le délai de communicabilité des documents relatifs aux affaires portées devant les juridictions est fixé à 75 ans.

*site consulté le 14 octobre 2019

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Archives

Archives départementales de la Somme

Série W

- 1447W Tribunaux de commerce d'Amiens, Doullens et Montdidier (1940 - 1972)
- 1390W Tribunal de commerce de Saint-Valery-sur-Somme (1927 - 1999)
- 184W Tribunal de commerce d'Amiens (1962 - 2008)
- 186W Tribunal de Grande Instance de Péronne à compétence commerciale (1956 - 1994)
- 188W Tribunal de commerce d'Abbeville (1940 - 2008)

Série U

- 6U2 Tribunaux de commerce d'Amiens, Doullens et Montdidier (1863 - 1939)
- 6U3 Tribunal de commerce de Saint-Valery-sur-Somme (An II – 1987)

Bibliographie

Archives départementales de la Somme

- Br 2217 Histoire du tribunal de Commerce de terre et de mer de Saint-Valery-sur-Somme /
Léon Gaudefroy

Répertoire numérique détaillé

COTE	DESCRIPTION	DATES EXTRÊMES	
187W1*	Jugements	06/01/71	20/12/72
187W2*	Jugements	03/01/73	19/12/73
187W3*	Jugements	16/01/74	18/12/74
187W4*	Jugements	15/01/75	31/12/75
187W5*	Jugements	07/01/76	15/12/76
187W6*	Jugements	12/01/77	21/12/77
187W7*	Jugements	04/01/78	20/12/78
187W8*	Jugements	17/01/79	19/12/79
187W9*	Jugements	16/01/80	17/12/80
187W10*	Jugements	21/01/81	16/12/81
187W11*	Jugements	06/01/82	15/12/82
187W12*	Jugements	05/01/83	21/12/83
187W13*	Jugements	18/01/84	09/12/84
187W14*	Jugements	06/01/85	18/12/85
187W15*	Jugements	15/01/86	17/12/86
187W16*	Jugements	21/01/87	16/12/87
187W17*	Jugements	21/01/88	21/12/88
187W18*	Jugements	18/01/89	27/12/89
187W19*	Jugements	11/01/90	19/12/90
187W20*	Jugements	16/01/91	18/12/91
187W21*	Jugements	15/01/92	16/12/92
187W22*	Jugements	07/01/93	15/12/93
187W23*	Jugements	19/01/94	21/12/94
187W24*	Jugements	18/01/95	20/12/95
187W25*	Jugements	17/01/96	18/12/96

187W26*	Jugements	15/01/97	24/12/97
187W27*	Jugements	21/01/98	28/12/98
187W28*	Jugements	20/01/99	18/12/99
187W29	Assemblées	1987	1994
187W30	Ordonnances de référés	29/07/82	21/12/88
187W31	Ordonnances de référés	11/01/89	31/02/99
187W32	bilans/statistiques annuels	1964	1966